

COMMUNE DE BROQUIES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 12 février 2018

Présents : **12** Mr Jean-Luc CRASSOUS, Mr Claude REYNES, Mme Sylvie GENIEYS, Mr Bernard MARITAN,

Mr Jacques ANTONIN, Mr André GAVALDA, Mme Florence LAPLUME, Mr Loïc REYNES, Mr William RIBAUT, Mme Arlette RICARD, Mr Christian SERIN, Mr Gilbert TOULOUSE

Représenté : **1** Mr René ALBOUY par Mr Jean-Luc CRASSOUS

Votants : 13

Excusé : 1 Mr Stéphane QUERALT

Mr CRASSOUS, Président, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1. - **Approbation compte rendu du 13/11/2017**
2. - **Désignation des délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**
3. - **Tarif compteur d'eau remplacé**
4. - **Échange terrains**
5. - **Demande subvention DETR**
6. - **Plan de financement aménagement d'un parcours "Multi-pêche"**
7. - **Plan de financement travaux en traverse RD 25**
8. - **Dissimulation réseaux**
9. - **Location et mise à disposition boucherie**

Mme RICARD est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation compte rendu du 13/11/2017

Les membres présents sont invités à approuver le compte rendu de la séance du 13 novembre dernier, dont un exemplaire a été précédemment adressé à titre individuel.

Il sera présenté pour signature aux absents lors de la prochaine séance.

2. Désignation des délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges suite à la décision de changement de fiscalité, lors de la première année d'application du régime de fiscalité professionnelle unique.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). La CLECT intervient obligatoirement : l'année de l'adoption du régime de la taxe professionnelle unique. Elle doit alors rendre son rapport sur l'évaluation du montant des charges transférées l'année de l'adoption de la taxe professionnelle unique par le groupement. De même, la CLECT doit nécessairement intervenir « lors de tout transfert de charges ultérieur »

En séance du 16 novembre 2017, le conseil de communauté Muse et Raspes du Tarn a instauré le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2018 et créé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui sera composée de 13 membres soit un par commune. Il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant qui siègera en l'absence du titulaire.

L'assemblée est invitée à désigner les délégués pour représenter la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

- Mr CRASSOUS Jean-Luc proposé en délégué titulaire,
- Mme RICARD Arlette proposée en déléguée suppléante.

Pour : 12 Abstention : 1 Contre : 0 Vote : 12

3. Tarif compteur d'eau remplacé

Le compteur d'eau installé au domicile des usagers est placé sous leur responsabilité qui doivent le protéger contre le gel ou toute détérioration ;

Le tarif de facturation d'un compteur d'eau changé suite au gel, a été fixé par délibération du 27/03/1986 au prix de 45,73 € ;

Le prix d'achat actuel de cette fourniture s'élève à 44 € HT.

Il convient de procéder à la réévaluation du prix de facturation qui doit couvrir la fourniture et la pose par un employé communal.

Après délibération, il est convenu de fixer à **95 €** le prix de facturation pour remplacement d'un compteur d'eau suite au gel ou en cas de détérioration accidentelle ou volontaire

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 13

4. Échange terrains

a) Terrain VIALARET

Pour des mesures de sécurité, la commune souhaite acquérir une parcelle cadastrée AB53 de 113 m² appartenant à la famille VIALARET. Une estimation financière a été faite par une agence immobilière. Cette famille serait favorable à cette cession dans la mesure de pouvoir échanger avec une partie du domaine public située devant leurs biens cadastrés AB 55 et AB 56 en vue de l'agrandissement d'une terrasse.

Monsieur le maire propose de céder à l'indivision VIALARET, par échange, une partie du domaine public dont la superficie sera délimitée par un géomètre, rattacher cette demande au projet d'enquête publique, et ainsi acquérir la parcelle AB 53 dont les abords sont à sécuriser et aménager.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 13

b) Terrain BERNARD

La commune souhaite implanter une station d'épuration à Cussac ; plusieurs propositions ont été présentées au bureau d'études Aveyron Ingénierie, qui a retenu une implantation sur la parcelle C 13 de Mr BERNARD.

Mr BERNARD souhaiterait céder cette parcelle en échange d'un terrain, cadastré C518 sur la commune de Lestrade et Thouels, contenant les anciennes sources de Roubercau et contiguë à plusieurs parcelles dont il est propriétaire. Les sources de Roubercau ont été neutralisées suite aux résultats d'analyses qui révèlent un taux de nitrates très élevé.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la cession du terrain des anciennes sources de Roubercau d'une superficie de 1213 m² et acquérir par échange la parcelle C13 à Cussac d'une superficie de 1550 m².

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Pour : 12 Abstention : 1 Contre : 0 Vote : 12

5. Demande subvention DETR

Mr le maire présente le projet de restauration de la salle communale située sous la Mairie. Mise à la disposition des associations, elle présente des problèmes phoniques, est équipée d'un chauffage vétuste, énergivore et très bruyant. Ces travaux permettraient d'améliorer l'acoustique et de faire des économies de chauffage.

Dans le cadre de la DETR une subvention à hauteur de 40 % sera sollicitée.

Montant des travaux HT	26 927,20 €
DETR 40 %	10 770,88 €
Autofinancement communal	16 156,32 €

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer pour valider cette restauration et son plan de financement

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 13

6. Plan de financement aménagement d'un parcours "Multi-pêche"

Mr le maire présente le projet d'aménagement d'un parcours « Multi-pêche » sur la rive droite du Tarn qui entre dans le cadre de l'opération pêche du Pôle Pleine nature en Massif Central (en lien avec le PNR Grands Causses et le PETR du Syndicat mixte du Lézou).

Préparé par l'association AYGA le projet consiste en l'aménagement d'un chemin carrossable de la Jourdanie jusqu'au pont de Broquiès, l'aménagement de plusieurs postes de pêche, le nettoyage des berges.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 25 945,00 €

Plan de financement

Participations de la Région 10 %	2 594,50 €
Département 20 %	5 189,00 €
FEDER	7 500,00 €
Autofinancement	10 661,50 €

Après délibération, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur ce projet et son plan de financement.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 13

7. Plan de financement travaux en traverse RD 25

Suite aux derniers travaux réalisés route de Rodez par le Conseil Départemental, la Commune va poursuivre la réfection de cette voie par des travaux de terrassement, voirie, réseaux eau et assainissement et sécurisation du carrefour de la RD25 et RD54,

Suite à la consultation par marché à procédure adaptée, 2 propositions sont parvenues.

En cours de vérification pour validation, la meilleure proposition s'élève à	159 718,53 €
les frais de maîtrise d'œuvre à	11 978,89 €
soit un coût total de	171 697,42 €

Participation du Département 25 % 42 924,35 €

Autofinancement 128 773,07 €

Après délibération, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur ce projet et son plan de financement.

Pour : 12 Abstention : 1

Contre : 0

Vote : 12

8. Dissimulation réseaux

Dans le cadre de l'aménagement du chemin du Maribal, l'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques s'avère nécessaire et permettra d'apporter et poursuivre une note esthétique au village.

Le SIEDA maître d'ouvrage des travaux électriques en zone rurale va présenter ce dossier dans le cadre du programme F.A.C.E. Une participation de la commune est nécessaire à hauteur de 30 % pour le réseau électrique et 50 % pour le réseau téléphonique.

Le coût de l'opération pour l'enfouissement des réseaux électriques s'élève à 22 373,00 € HT
La participation de la commune sera de 30 % du montant soit 7 253,92 €

Le coût de l'opération pour l'enfouissement des réseaux électriques s'élève à : 5 379,51 € HT
Participation de la commune sera de 50 % du montant soit 2 689,76 €

L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques doit être fait de pair sous peine d'abandon du projet.

Pour : 13 Abstention : 0

Contre : 0

Vote : 13

9. Location et mise à disposition boucherie

Suite au départ à la retraite de Mr MATHON, et afin de maintenir ce commerce sans interruption, la mairie a souhaité louer le local boucherie disponible, comprenant un laboratoire et des chambres froides, afin d'assurer la préparation et la conservation des viandes et permettre à Mr MURILLO BAILO, co-gérant de la société DDB, boucher de formation, de rajouter cette activité à l'épicerie, en attente de l'ouverture du local boucherie Grand'Rue. Cette opération a été soumise et validée auprès des services de la DSV.

Après délibération, compte tenu des investissements portés par la société DDB et dans le cadre du soutien aux commerces il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la validation de la location temporaire du local MATHON par la mairie avec mise à disposition gratuite de ce local boucherie MATHON à la société DDB, en attendant l'ouverture de la boucherie Grand'Rue.

Une convention de mise à disposition gratuite du laboratoire à la société DDB va être mise à signatures.

Pour : 12 Abstention : 1

Contre : 0

Vote : 12

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.